

COMPTE-RENDU de la REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
du 20 juin 2014

**Convocation du 14/06/2014 Nombre de conseillers : en exercice 15 présents 12 votants 14**

L'an deux mille quatorze, le 20 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. CERCEAU Jean-Michel, Maire.

**Présents :** Mmes et Mrs CERCEAU Jean-Michel, BORDIER Christophe, CHAILLOU Yvette, BULOT Angélique, ALLOTEAU Brigitte, CHAMBRE Brigitte, MOREAU Bernard, VERRET Geoffroy, DECOTIGNIE Simon, CINTRAT Christian, DABONOT Claude et LEGRET Antoine.

**Absents excusés :** GUÉRIN Brigitte (pouvoir à M.CERCEAU), TAILLANDIER Stéphane, BRULARD Sylvain (pouvoir à M.BORDIER).

Secrétaire de séance : M. BORDIER Christophe

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour  
La demande est acceptée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 16 avril 2014;

**ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

élection du 1<sup>er</sup> délégué : 1<sup>er</sup> tour de scrutin : 2 candidats :

Nombre de votants : 14 bulletins blancs : 0 suffrages exprimés : 14

M. Jean-Michel CERCEAU a obtenu 10 voix, est élu.

M. Christian CINTRAT a obtenu 4 voix

élection du 2<sup>ème</sup> délégué : 1<sup>er</sup> tour de scrutin : 2 candidats

Nombre de votants : 14 bulletins blancs : 0 suffrages exprimés : 14

M. Christophe BORDIER a obtenu 9 voix, est élu.

M. Christian CINTRAT a obtenu 5 voix

élection du 3<sup>ème</sup> délégué : 1<sup>er</sup> tour de scrutin : 1 candidat

Nombre de votants : 14 bulletins blancs : 0 suffrages exprimés : 14

M. Christian CINTRAT a obtenu 14 voix est élu

élection du 1<sup>er</sup> suppléant : 1<sup>er</sup> tour de scrutin : 1 candidat

Nombre de votants : 14 bulletins blancs : 1 suffrages exprimés : 13

Mme Yvette CHAILLOU a obtenue 13 voix, est élue

élection du 2<sup>ème</sup> suppléant : 1<sup>er</sup> tour de scrutin : 1 candidat

Nombre de votants : 14 bulletins blancs : 0 suffrages exprimés : 14

M. Simon DECOTIGNIE a obtenue 14 voix, est élu

élection du 3<sup>ème</sup> suppléant : 1<sup>er</sup> tour de scrutin : 1 candidat

Nombre de votants : 14 bulletins blancs : 1 suffrages exprimés : 13

Mme Brigitte GUÉRIN a obtenue 13 voix est élue

**DÉCISIONS MODIFICATIVES – délibération n°1**

Monsieur le Maire explique que lors de l'élaboration des budgets 2013, sous le logiciel Milord, le Conseil Municipal votait les reports de déficit et/ou excédent avec les arrondis, la saisie se faisant manuellement.

Depuis l'installation du nouveau logiciel de comptabilité Berger Levraut, les reports sont générés automatiquement et leur valeur est exacte, Le Conseil Municipal ayant voté les reports pour 2014 avec les arrondis, des décisions modificatives sont à prévoir,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les modifications nécessaires à l'équilibre du budget.

### **TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES –MENUISERIES ÉCOLE - Délibérations n°2**

M. le Maire rappelle les travaux de changements de menuiseries de l'école prévus au budget 2014 et présente le devis complémentaire de l'entreprise AMC d'un montant de 1 400 € HT, ce qui fait un total de 7 400 € HT pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis,

### **DÉCOUPAGE DES RÉGIONS – Délibération n°3**

Monsieur le Maire présente le projet de loi présenté au conseil des ministres du 18 juin réduisant le nombre de régions de 22 à 14. Ce projet propose le regroupement du Centre, du Limousin et du Poitou-Charentes en une seule région.

Le conseil municipal réuni ce jour regrette le caractère précipité de cette réforme sans concertation préalable.

Il apparaît que la Région Centre est déjà très étendue et que le maintien en l'état serait possible, d'autres régions ne changeant pas de périmètres.

Sur le projet de carte, le conseil municipal constate que :

- le projet de région Centre-Limousin-Poitou-Charentes ne correspond à aucune réalité historique, géographique ou économique
- cette région serait la plus étendue de France avec 82000 km<sup>2</sup> (soit la taille de l'Autriche) et l'une des plus pauvres en termes de PIB par habitant
- la distance d'une extrémité à l'autre de la région serait de plus de 600 kms, soit plus de la moitié de la longueur de la France.

A défaut, le conseil municipal considère que si la coopération avec l'Île-de-France doit être renforcée, l'intégration n'est pas souhaitable :

- la fiscalité francilienne est plus élevée et nécessitera des prélèvements supplémentaires pour financer les besoins du Grand Paris.
- compte tenu des transferts de compétences prévues par le projet loi et du caractère prescriptif des schémas régionaux sur les SCOT et PLU (article 5 du projet de loi), il serait dangereux de confier à la région Île-de-France la gestion des schémas d'élimination des déchets, d'accueil des gens du voyage et des compétences en matière d'habitat ou d'urbanisme.
- la représentation des élus au sein des instances de la région serait négligeable et ne permettrait pas de peser sur les décisions.

En conséquence, le conseil municipal s'oppose, à la majorité, fermement au projet de regroupement Centre-Limousin-Poitou-Charente et souhaite la possibilité d'un rapprochement avec les départements voisins afin de permettre la création d'une région Centre Val de Loire dynamique regroupant des territoires ayant des caractéristiques proches.

### **ATTRIBUTION DE COMPENSATION – Délibération n°4**

Suite aux observations de la DGFIP sur le tableau des recettes présenté et approuvé par le Conseil Communautaire le 20 février 2014, des modifications ont été apportées.

Monsieur le Maire présente le tableau modifié de l'attribution de compensation de l'année 2014 approuvé par le Conseil Communautaire lors de la commission transfert de charges en date du 19 juin 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la commission du 19 juin 2014, présentant notamment le tableau pour l'attribution de compensation modifié.

### **RÉVERSION FONDS DE PÉRÉQUATION – Délibérations n°5**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la possibilité de reverser la partie non consommée du Fonds de péréquation départemental à la Communauté de communes ; Cette somme permettrait à la Communauté de communes de financer des investissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le reversement de la partie non consommée du Fond départemental de péréquation.

## **ADHÉSION DE LA CDC AU SIAP – Délibération n°6**

Par délibération n° 017.05.2014 du 22 mai 2014, le Comité Syndical du S.I.A.P a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes des Portes du Perche pour l'aménagement et le développement du Perche d'Eure et Loir en lieu et place de ses communes membres.

Comme le prévoit le CGCT, chaque commune membre doit délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes des Portes du Perche

## **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

### **Monsieur le Maire**

#### ➤ Informe :

- Du sondage géotechnique (recherche carrières) prévu fin août 2014 à la Barre aux Cottereraux
- Du départ à la retraite de l'agent communal au 30 novembre 2014, une réflexion doit être engagée sur les diverses possibilités pour son remplacement.
- Qu'un accueil de loisirs sera mis en place à la Loupe les mercredis après-midi à compter de la prochaine rentrée scolaire avec le repas du midi pris en charge par la Communauté de Communes.
- De la répartition des classes pour la prochaine rentrée scolaire, 155 élèves sont prévus sur l'ensemble du regroupement.

➤ Donne lecture d'un courrier de la Sous-Préfecture qui remet en cause l'approbation du PLU. Ce sujet sera abordé auprès de Madame le Sous-Préfet lors de sa visite le 26 juin prochain.

#### ➤ Présente

- le programme pour la visite de Madame le Sous-Préfet prévue le jeudi 26 juin à 9h00
- la loi Alur notamment le renforcement des PLU Intercommunaux
- la demande d'un exploitant agricole souhaitant busser une vallée sur une portion de 46 mètres et rappelle au conseil municipal qu'une prise en charge communale de 6 % du montant HT des travaux est allouée aux agriculteurs .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le busage de la vallée, donne son accord pour le versement de la participation et autorise le Maire à signer la convention.(délibération n°7)

- Le bilan financier de la fête des voisins

### **M.BORDIER**

➤ Fait un point sur les travaux de voirie et de fauchage

### **Mme CHAMBRE**

- Donne des précisions sur l'aspect juridique de la création d'une page Facebook
- Signale la vitesse excessive de certains véhicules dans les rues du bourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le secrétaire de séance,  
Christophe BORDIER

Le Maire,  
Jean-Michel CERCEAU

